

## RESUMES DES CONSEILS COMMUNAUX ANNEE 2018

### ♦ Ecole :

#### Sécurité :

Des exercices d'évacuation ont lieu régulièrement et les enfants ont eu les bons réflexes lors des exercices incendie du 03 Avril 2018 et du 19 Juin 2018. Un nouvel exercice a eu lieu le 07 Février 2019, ainsi qu'un exercice de confinement.

Depuis la rentrée scolaire de Septembre, la semaine à quatre jours a été instaurée ; désormais les enfants ont école le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Afin de palier au problème de garde, la commune a lancé un sondage fin d'année scolaire 2017/2018 afin d'instaurer un accueil le Mercredi.

Malheureusement, les résultats obtenus ne permettent pas de mettre en place ce service.

#### Bilan sur l'année 2018 par classe:

- La semaine cirque de la classe de maternelle s'est très bien passée et s'est clôturée par une soirée avec les parents. La société Colporteur de rêves a envoyé un intervenant qui s'est adapté à tous les enfants de l'école.
- Les classes des CP et CE1 ont terminé l'album en anglais et il a été présenté aux parents.
- Les classes de CE2 et CM ont terminé la chronique de La Côte d'Aime du 20<sup>ème</sup> siècle et les livres ont été vendus lors de la soirée du 29 Juin à la salle des fêtes.

### ♦ Stationnement du bus scolaire :

Suite aux nombreux problèmes constatés durant le stationnement du bus scolaire à l'école du Villard, plusieurs solutions ont été envisagées :

- Réglementation de la circulation
- Déplacement de l'arrêt du car

Après de nombreuses réunions sur place, échange avec les riverains et les élus, il a été décidé d'acquérir une parcelle de terrain à proximité, ce qui permettra de réserver un emplacement spécialement dédié à la desserte des cars.

### ♦ Travaux de voirie et enrobée :

L'entreprise Eiffage est intervenue sur la commune afin de rénover les enrobés sur différents secteurs, notamment Route de la Montagne où les travaux ont duré une dizaine de jours ainsi que pour la Route de la Bergerie.

Suite à la rénovation de l'enrobé Route de Pierrolaz après le débordement du ruisseau en début d'année, il a été constaté des travaux à terminer. L'entreprise Eiffage est donc également intervenue sur ce secteur dans le courant de l'automne afin de résoudre différents problèmes.

L'entreprise Perriere est également intervenue sur plusieurs sites pour empiercer et stabiliser les talus et abords des ruisseaux qui ont été dégradés au printemps 2018.

Des dossiers de subventions ont été déposés auprès du Département qui nous a octroyé 21.000€ et auprès de la Région qui nous a également accordé 30.000€.

♦ **Eclairage public :**

Le devis demandé à l'entreprise SERPOLLET pour la Route du Val en aérien posant trop de difficultés par rapport aux propriétaires privés, un nouveau devis en enfouissement est en cours.

♦ **Travaux :**

Les enrobés sont terminés, deux points seront à reprendre devant des garages de particuliers.

Les travaux de réparation des murs, du porche et de l'entrée de l'Eglise sont terminés.

♦ **Urbanisme :**

Le PLU de La Côte d'Aime ayant prévu des emplacements réservés, après étude sur place, il a été décidé d'acquérir plusieurs emplacements pour faciliter la circulation :

- Maison consorts OLLINET au Villard
- Maison CHAURIS Route de Pierrolaz
- Propriété de Monsieur Charles BOUZON Route Départementale

Monsieur Freddy BUTHOD-GARÇON rappelle l'emplacement réservé n°13 inscrit au PLU de la commune déléguée de La Côte d'Aime approuvé le 11 Avril 2012. Cet emplacement se situe à Pierrolaz sur deux parcelles cadastrées 093 section ZO n°291p1 et n°292p1. Il convient d'entreprendre les démarches afin d'acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°13.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°291p1 d'une superficie de 6m<sup>2</sup> est favorable à la vente à l'euro symbolique à la commune, prenant à sa charge les frais de notaire et de géomètre. La commune prenant à sa charge la démolition de la partie bâtie sur cette parcelle.

Monsieur Freddy BUTHOD-GARÇON ajoute que les négociations sont en cours avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°292p1.

Suite au projet de construction sur une parcelle non desservie par les équipements, eau pluviale et eaux usées, il est proposé dans le cadre d'un P.U.P que ces travaux restent à la charge du propriétaire en déduction de la taxe d'équipement.

Concernant le rapport de compatibilité entre le PLU de La Côte d'Aime et le SCOT Tarentaise Vanoise ; Monsieur Freddy BUTHOD-GARÇON rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale Vanoise a été approuvé par le comité syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise le 14 Décembre 2018 et est exécutoire depuis Mars 2018. La commune historique de La Côte d'Aime a voté contre.

Monsieur le Préfet de Savoie a adressé aux communes de Tarentaise le 28 Mars 2018 un courrier rappelant les délais dans lesquels les PLU doivent être rendu compatibles avec le SCOT Tarentaise Vanoise. Pour rappel, dans les objectifs et orientations du SCOT Tarentaise Vanoise, la commune déléguée de La Côte d'Aime est positionnée en commune rurale sur le territoire. Afin de contribuer aux équilibres de développement, il s'agit de maîtriser l'accueil d'habitants permanents et de protéger les espaces agricoles et naturels.

Après analyse partagée entre l'Assemblée Pays Tarentaise, la DDT de Savoie et en concertation avec les services de notre commune, l'APTV a souhaité porter à notre connaissance le besoin d'adaptation du PLU de La Côte d'Aime afin de respecter la mise en œuvre du SCOT. Il s'agit notamment :

- D'adapter le zonage et le règlement écrit du PLU de manière à proscrire l'implantation de bâtiment d'exploitation agricole dans les secteurs de la trame verte et bleue du SCOT.
- D'ajuster le zonage du PLU afin d'assurer un niveau de protection appropriée à la préservation des zones humides.
- De définir des zones agricoles strictes en correspondance avec les espaces agricoles stratégiques du SCOT dans lesquels il n'est prévu des bâtiments d'exploitation agricole qu'à titre exceptionnel.
- De réduire le potentiel d'urbanisation (dents creuses et extension) de façon à respecter le dimensionnement prévu au SCOT pour l'habitat permanent sur les quinze prochaines années.
- De fixer des objectifs de densité dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation de façon à atteindre une densité moyenne sur les secteurs d'extension urbaine à hauteur de 17 logements par hectare au lieu de 16 dans le document en vigueur.
- Prévoir des dispositions favorisant le recours aux énergies renouvelables notamment vis-à-vis du potentiel que représente l'exposition au soleil de ce versant.

A noter que le foncier mobilisé pour le logement permanent utilisé à compter de l'entrée en vigueur du SCOT le 28 Mars 2018 sera à déduire du dimensionnement autorisé par le SCOT.

Le service urbanisme de La Plagne Tarentaise est en contact avec la DDT afin de confirmer le choix de la procédure à engager de façon à permettre une mise en compatibilité dans les délais.

#### ♦ Chalet de Foran

Un bilan plus que positif pour la location du chalet de Foran grâce à son site internet et à l'annonce parue sur le bon coin. La saison 2018 n'a pu démarrer qu'à partir de mi-juin au vu des chutes de neiges survenues durant l'hiver.

Pour cette nouvelle année 2019, le planning de location est déjà bien rempli mais il reste encore des disponibilités.

Au vu de son prix attractif jusqu'à ce jour et des diverses charges qui incombent à la commune, le Conseil Communal a décidé d'augmenter les tarifs de location. Désormais il faudra compter 190€ pour un week-end, 500€ pour la location en pleine saison et 400€ pour la location en basse saison.

Le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne nous a informés que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, le prix de la taxe de séjour a été modifié et passe à 0.44€/personne (+16 ans)/jours à 2.75% du prix/personne (+16 ans)/jours.

#### ♦ Sécurité :

Il est constaté qu'un grand nombre d'automobilistes roule à vitesse trop excessive sur l'ensemble de la commune. Malgré la présence des écluses en période estivale, cela ne suffit pas à faire diminuer la vitesse. C'est pourquoi en accord avec la Police Municipale il a été convenu d'effectuer des contrôles de vitesse.

Une réunion avec les élus, la Police Municipale, les services de la DDT et Monsieur PICOLLET a eu lieu pour réfléchir et pour essayer de trouver des solutions.

#### ♦ Divers

Monsieur le Maire a été interpellé concernant l'aide aux personnes âgées, notamment en période hivernale afin d'acheminer leurs ordures ménagères aux moloks. A ce jour aucune solution n'a été trouvée mais le conseil recherche un moyen de résoudre ce problème.

Il est rappelé que les communes à travers la COVA subventionnent en partie les services de l'ADMR et que toute personne en difficulté peut faire appel à ce service pour ses proches. (04 79 55 59 18).